



## ORDONNANCE

### **De nouvelles paroisses dans le diocèse de Chartres**

Après avoir invoqué l'Esprit Saint,

Après avoir entendu le Conseil Presbytéral conformément aux dispositions du Code de Droit Canonique (C.374 §1 ; C. 515),

Dans un souci de mieux répondre aux besoins de l'Eglise Catholique qui est en Eure et Loir,

Nous, Michel Pansard, évêque de Chartres, décidons ce qui suit :

- 1) A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la répartition des paroisses telle que définie dans l'annexe de la présente ordonnance constituera, pour la partie du territoire concernée, la division canonique du diocèse (C. 374 § 1). Cette ordonnance sera étendue au reste du territoire diocésain au terme de la réflexion actuellement en cours.
- 2) Les paroisses nouvelles seront organisées selon les directives contenues dans les documents diocésains « *Repères pour la mise en œuvre des nouvelles paroisses* » (21 avril 2008) et « *Organisation économique et comptable des paroisses* » (20 avril 2008).
- 3) La présente ordonnance entrera en vigueur, pour la partie du territoire concernée, le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Donnée à Chartres, le 15 décembre 2009

Raphaël Malcuit  
Chancelier

+ Michel Pansard  
Evêque de Chartres

## **Annexe de l'ordonnance du 15 décembre 2009 créant de nouvelles paroisses**

**Sont érigées les paroisses suivantes :**

↪ **La paroisse Sainte Jeanne de France en vallée de l'Eure** comprenant les communes de :

Le Boullay-Mivoie, Le Boullay-Thierry, Boutigny-Prouais, Bréchamps, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Faverolles, Lormaye, Marville-Moutiers-Brûlé, Néron, Nogent-le-Roi, Ormoy, Ouerre, Les Pinthières, Puiseux, Saint-Laurent-la-Gâtine, Saint-Lucien, Senantes, Villemeux-sur-Eure.

Le **Père Edouard de Vregille** est nommé curé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

↪ **La paroisse Sainte Thérèse en Vallée d'Avre** comprenant les communes de :

Allainville, Boissy-en-Drouais, Dampierre-sur-Avre, Louvilliers-en-Drouais, Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Rémy-sur-Avre, Vert-en-Drouais.

*Cette paroisse prend en charge la paroisse de Nonancourt (Droisy, La Madeleine de Nonancourt, Nonancourt) ainsi que la commune de Saint-Germain-sur-Avre, du diocèse d'Evreux.*

Le **Père Antoine Phengsivilayvanh** est nommé curé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

↪ **La paroisse Bienheureux François de Laval en Thymerais** comprenant les communes de :

Beauche, Bérrou-la-Mulotière, Boullay-les-Deux-Eglises, Brezolles, Châtaincourt, Châteauneuf-en-Thymerais, Les Châtelets, Crucey-Villages, Escorpain, Favières, Fessanvilliers-Mattanvilliers, Fontaine-les-Ribouts, Laons, Maillebois, La Mancelière, Montigny-sur-Avre, Prudemanche, Revercourt, Rueil-la-Gadelière, Saint-Ange-et-Torçay, Saint-Jean-de-Rebervilliers, Saint-Lubin-de-Cravant, Saint-Maixme-Hauterive, Saint-Sauveur-Marville, Thimert-Gâtelles.

M. l'**abbé Didier Henry** est nommé curé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

↪ **La paroisse de la Sainte Famille en Voise-Drouette comprenant les communes de :**

Bailleau-Armenonville, Bleury, Champseru, Droue-sur-Drouette, Ecrosnes, Epernon, Gallardon, Gas, Hanches, Saint-Martin-de-Nigelles, Saint-Symphorien-le-Château, Ymeray.

M. **l'abbé Bernard Mercier**, est nommé curé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

↪ **La paroisse Saint Yves des trois vallées comprenant les communes de :**

Berchères-Saint-Germain, Bouglainval, Briconville, Challet, Chartainvilliers, Clévilliers, Fresnay-le-Gilmert, Houx, Jouy, Maintenon, Mévoisins, Pierres, Poisvilliers, Saint Piat, Serazereux, Soulaire, Tremblay-les-Villages (Chêne-Chenu, Ecublé, Gironville, Saint Chéron, Theuvy-Achères, Tremblay-le-Vicomte), Villiers-le-Morhier, Yermenonville.

M. **l'abbé Philippe-Jacques Proteau**, est nommé curé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

↪ **La paroisse Saint Gilduin comprenant les communes de :**

Champhol, Coltainville, Gasville-Oisème, Lèves, Saint Prest.

M. **l'abbé Serge Roux**, est nommé curé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

↪ **La paroisse de la Trinité sur le Chemin de Saint Jacques comprenant les communes de :**

Barjouville, Boncé, La Bourdinière-Saint-Loup, Corancez, Dammarie, Fresnay-le-Comte, Gellainville, Le Coudray, Luisant, Mignières, Morancez, Thivars, Ver-lès-Chartres.

M. **l'abbé Yannick Coat** est nommé curé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les lettres de mission des curés et vicaires de ces nouvelles paroisses seront actualisées prochainement.